Zeitschrift: Patrimoine fribourgeois = Freiburger Kulturgüter

Herausgeber: Service des biens culturels du canton de Fribourg = Amt für Kulturgüter

des Kantons Freiburg

Band: - (2005)

Heft: 16: Le château de Gruyères = Das Schloss Greyerz

Artikel: Les comtes de Gruyère
Autor: Andenmatten, Bernard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1035732

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES COMTES DE GRUYÈRE

BERNARD ANDENMATTEN

De l'histoire des comtes de Gruyère, on a souvent retenu l'origine incertaine ou encore la débâcle financière du dernier porteur du titre, Michel, qui aboutit au partage du comté entre Fribourg et Berne. Le présent survol situe les comtes de Gruyère, du XIIIe au XVe siècle, à l'intérieur d'un ensemble plus vaste, celui de l'Etat savoyard de la fin du Moyen Age. Les comtes ne furent pas que des vassaux, fidèles et intéressés; conscients de leur excellence sociale, ils assurèrent leur propre continuité lignagère en usant de stratégies familiales habiles et en soutenant des fondations ecclésiastiques chargées d'entretenir leur mémoire.

Au sein de la noblesse seigneuriale de Suisse romande, telle qu'on peut en esquisser les contours durant les deux siècles qui suivirent la disparition du royaume de Bourgogne en 1032, les Gruyère se distinguent par le port d'un titre comtal, particularité qu'ils sont les seuls à partager avec les Neuchâtel¹. Cette caractéristique a suscité la curiosité des historiens qui ont essayé de les rattacher à de hauts personnages cités dans l'entourage des rois de Bourgogne, comme un certain comte Turimbert, possessionné vers 900 dans un «pagus Ausicensis», que l'on peut identifier avec le pays d'Ogoz2. Cependant, ce n'est que dans la documentation générée par le prieuré clunisien de Rougemont autour de 1100 qu'apparaissent les membres d'une famille aristocratique qui peuvent être identifiés avec certitude comme étant les plus anciens des comtes de Gruyère, même s'ils n'en portent pas encore le titre complet³. Dans une confirmation des biens de l'abbaye prémontrée

de Marsens-Humilimont datant du milieu du XII^e siècle est enfin mentionné pour la première fois un «comes de Grueria» en la personne de Guillaume, cité avec son frère Rabold⁴.

A l'exemple de la plupart des familles aristocratiques du Moyen Age central, il est donc difficile, voire impossible, de faire remonter avec certitude la généalogie des comtes de Gruyère audelà d'un certain seuil, plus ou moins proche de l'an Mil. Cette absence de liens de filiation explicites n'est qu'un des aspects de plusieurs mutations qui affectèrent à l'aube du second millénaire l'ensemble de l'aristocratie laïque. De façon beaucoup plus nette qu'à l'époque carolingienne, cette dernière a désormais tendance à exercer des pouvoirs seigneuriaux sur une terre ou une région bien délimitée dont elle prend le nom comme patronyme, à nouer des relations à la fois conflictuelles et étroites avec un ou plusieurs monastères, à manifester enfin la cohésion du groupe familial par l'entretien d'une 1 HISELY 1851-1857, Pour les sources publiées, cf. HISELY/GREMAUD 1867-1869; approches récentes: Guido CASTELNUOVO, Seigneurs et lignages dans le Pays de Vaud. Du royaume de Bourgogne à l'arrivée des Savoie, Lausanne 1994 (CLHM 11), 79-82; Nicolas MO-RARD, Les comtes de Gruyère, in: Les Pays romands au Moyen Age, publié sous la dir. de Agostino PA-RAVICINI BAGLIANI, Jean-Pierre FELBER, Jean-Daniel MOREROD et Véronique PASCHE, Lausanne 1997, 199-210; voir aussi les notices en cours de publication du DHS (www.dhs.ch), notamment «Gruyère, famille» (par Ernst TREMP) et «Gruyère, comté» (par Adriano BOSCHETTI).



Fig. 3 Vue aérienne du château de Gruyères depuis le nord. *Abb. 3 Blick auf Greyerz von Norden, Luftbild.*

mémoire généalogique et la construction d'une identité héraldique, constituant ce que l'on appelle un lignage.

Comme pour la plupart des familles de l'aristocratie romande, l'organisation du lignage des Gruyère, ainsi que leur pouvoir sur la terre et les hommes qui la travaillent, ne sont clairement perceptibles qu'après 1200. Auparavant, seules nous sont parvenues des donations ou des contestations, concernant probablement des biens périphériques, transmises par les archives des institutions ecclésiastiques qui en furent les bénéficiaires. Cette situation évolue radicalement à partir du XIIIe siècle. Une diversification et une augmentation exponentielle des sources disponibles permettent de mieux appréhender l'étendue du pouvoir comtal, la localisation de ses points d'appui fortifiés, son insertion enfin dans la hiérarchie des pouvoirs régionaux qui manifestent alors leurs ambitions territoriales. Il est pourtant difficile de distinguer si les réalités observables au XIII^e siècle sont des nouveautés ou constituent plutôt des avatars d'une situation bien antérieure.

Rivalités seigneuriales et hiérarchies féodales

C'est donc d'abord à travers leurs relations avec les évêques et le chapitre cathédral de Lausanne, puis ensuite avec la Maison de Savoie, que l'on peut suivre les efforts des Gruyère pour édifier ce qui constituera au bas Moyen Age une petite principauté. Celle-ci s'étendait alors sur toute la vallée supérieure de la Sarine, de Gsteig jusqu'à Broc et La Tour-de-Trême, et comprenait les châtellenies de Gruyères, Montsalvens et du Vanel (vers Rougemont). On a pu observer que le centre de gravité du pouvoir comtal s'était déplacé du sud au nord, soit de l'actuel Pays-d'Enhaut vers la Gruyère au sens actuel du terme⁵.

- 2 MORARD (cf. n. 1), 200.
- 3 Paul AEBISCHER, La Pancarte de Rougemont, in: RHV 28 (1920), 2-16, réimprimé dans Rougemont. 9° Centenaire, 1080-1980, Lausanne 1980 (BHV 65), 16-21, 225-230
- 4 HISELY/GREMAUD 1867-1869, I, 420, nº 6*.
- 5 MORARD (cf. n. 1), 202-203.



Fig. 4 Gruyères vu du sud-ouest; à l'arrière-plan le village de Broc et la vallée de la Jogne, la seigneurie de Montsalvens, photo vers 1900. Abb. 4 Greyerz von Südwesten; im Hintergrund das Dorf Broc und das Jaunbachtal in der ehemaligen Herrschaft Montsalvens, Photo um 1900.

Les comtes se heurtèrent d'abord aux évêques de Lausanne, qui étaient à la fois les chefs spirituels d'un grand diocèse et les principaux seigneurs de Suisse romande. Les ambitions territoriales des Gruyère furent ainsi contenues par les prélats lausannois qui réussirent à se faire reconnaître, dans les années 1200, le contrôle de Bulle⁶. Dès lors, l'actuel chef-lieu de la Gruyère constitua tout au long du Moyen Age le noyau des possessions de l'Eglise de Lausanne dans la région, lesquelles comprenaient encore La Roche et Albeuve. Face à ces dernières, les Gruyère réussirent à réunir leurs droits en un tout cohérent, dont la ville fortifiée de Gruyères devint le centre. L'érection en 1254, par l'évêque de Lausanne précisément, de la ville de Gruyères en paroisse dotée de son église, Saint-Théodule, signifie à la fois la stabilisation des rapports de force entre les deux seigneurs et la reconnaissance du statut de chef-lieu accordé désormais au castrum comtal7. Quant à l'existence même du château, elle n'est explicitement attestée dans les sources écrites que dix ans auparavant, lors de l'hommage prêté en 1244 à Pierre de Savoie8.

Les Gruyère face aux Savoie: des vassaux fidèles mais intéressés

Comme l'ensemble de la noblesse établie au nord du Léman, les Gruyère furent confrontés, à partir du deuxième quart du XIIIe siècle, aux ambitions étatiques d'une puissance plus menaçante que les évêques de Lausanne. La Maison de Savoie prit pied à Moudon dès 1207, mais c'est surtout avec Pierre, le fils du comte Thomas Ier, qu'elle va étendre son influence hégémonique au nord du Léman à partir des années 12309. Les Gruyère furent parmi les premiers à se soumettre, ce qui pourrait dénoter à la fois un opportunisme certain ainsi qu'une réelle faiblesse politique, en dépit de leur titre comtal. L'hommage prêté en 1244 pour le château de Gruyères sera ainsi suivi d'autres actes du même genre, qui nous font connaître les différents points d'appui fortifiés de leur pouvoir. Le 16 décembre 1271, au château de Chillon, le comte Pierre II et son frère Guillaume déclarèrent tenir en fief du comte Philippe de Savoie non seulement leur château de Gruyères, mais aussi ceux d'Heiz (Château-d'Oex) et du

- 6 Jean-Daniel MOREROD, Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX° – XIV° siècle), Lausanne 2000 (BHV 116), notamment 179-180.
- 7 HISELY/GREMAUD 1867-1869, I, 54-55, nº 49.
- 8 Ibid., 49-50, nº 44; nouvelle édition avec commentaire dans AN-DENMATTEN 2005, Sources, nº 5. Pour les sources concernant le château, voir ci-dessous p. 21ss.
- 9 Processus analysé en détail dans ANDENMATTEN 2005.
- 10 HISELY/GREMAUD 1867-1869, II, 625-628, n° 939*-940*, nouvelle éd. ANDENMATTEN 2005, Sources, n° 91-92.
- 11 HISELY/GREMAUD 1867-1869, II, 628-629, nº 941*, nouvelle éd. ANDENMATTEN 2005, Sources, nº 93
- 12 ANDENMATTEN 2005, 117.
- 13 Voir ci-dessous p. 26, avec renvois à la bibliographie antérieure.

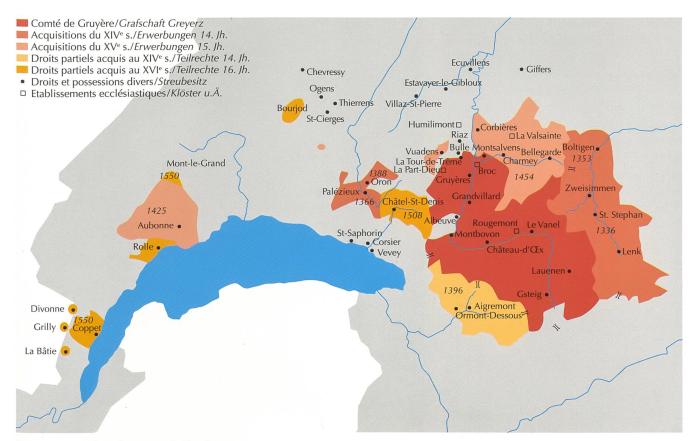


Fig. 5 Les possessions des comtes de Gruyère. Abb. 5 Die Besitzungen der Grafen von Greyerz.

Vanel (vers Rougemont) ainsi que la tour de l'actuelle Tour-de-Trême, avec l'ensemble des droits seigneuriaux qui y étaient rattachés¹º. Dès lors, et jusqu'à la fin du Moyen Age, le comté de Gruyère devint un fief savoyard, situation de dépendance dont les comtes s'accommodèrent fort bien puisqu'ils en retirèrent de substantielles rentrées financières.

La féodalisation de l'ensemble du comté au profit des Savoie n'était pas une simple formalité juridique, mais fut au contraire réalisée dans un contexte d'affrontement avec les Habsbourg. Ces derniers, qui menaient une politique agressive d'expansion pour le contrôle du nord-ouest du Plateau suisse, s'étaient heurtés depuis les années 1260 à l'expansionnisme savoyard. Chacune des deux dynasties princières essayait de rallier à sa cause des partisans, activant ainsi des rivalités locales qui se faisaient particulièrement vives le long du cours de la Sarine, correspondant approximativement à la limite des deux influences. Fribourg et les Corbières étaient dans le camp habsbourgeois, les Gruyère aux côtés du comte Philippe de Savoie. Celui-ci obtint même, le 11 juillet 1272, que les Gruyère, invoquant «la puissance de leurs ennemis et leur manque de ressources financières», lui remettent leurs seigneuries de Gruyères, de Château-d'Oex, du Vanel et de La Tour-de-Trême, soit l'ensemble du comté. Ainsi fut mise en pratique une clause du droit féodal, fréquemment mentionnée mais rarement observée, à savoir la remise pour des raisons militaires et financières de son château au seigneur par le vassal¹¹. En compensation, les Gruyère obtinrent que leur soient versés les revenus de la châtellenie savoyarde de La Tour-de-Vevey (La Tour-de-Peilz). Si l'on ne connaît pas la durée de cette administration du comté par les Savoie, plusieurs indices attestent de la réalité de cette phase «savoyarde» du comté. Comme souvent, la charte ne faisait peut-être déjà que sanctionner un état de fait, puisque le 22 avril précédent, un certain Compater de Bercher est déjà attesté comme châtelain de Gruyères agissant pour le compte de Philippe de Savoie¹². Dans la perspective plus spécifique de l'histoire

Dans la perspective plus spécifique de l'histoire du château de Gruyères, cette gestion temporaire 14 La date de restitution des châteaux aux Gruyère n'est pas connue, mais elle est probablement antérieure à 1278, date d'un accord avec les Corbières réalisé sous l'égide du comte de Savoie, HISELY/ GREMAUD 1867-1869, II, 631, nº 943, repris dans ANDENMATTEN 2005, nº 110; elle est en tout cas antérieure à 1280, date d'agrandissement par Philippe de Savoie du château de La Tour-de-Peilz, argument décisif communiqué par Daniel de Raemy.

15 ANDENMATTEN 2005, nº 44-47.

16 Ibid., 412 et s.

17 Ibid., 293 et s.

18 Ibid., 313 et s.

19 DIENER 1900-1908, 92-93, nº 47.

20 Extraits cités et commentés dans Werner PARAVICINI, Die Preussenreisen des europäischen Adels, t. 1, Sigmaringen 1989, 86.

du comté par les Savoie mérite réflexion, puisque l'on a attribué à cette période l'importante phase de construction de la forteresse, notamment l'édification de la grande tour circulaire¹³. L'acte de remise des châteaux prévoyait en effet l'éventualité de travaux de fortification, qui devraient être remboursés au comte de Savoie par les Gruyère à l'issue de l'échange, déduction faite des revenus propres du comté que Philippe de Savoie aurait encaissés dans l'intervalle. En l'état actuel de la recherche, aucune source écrite, d'origine gruérienne ou savoyarde, ne permet d'attribuer avec certitude ces travaux aux Savoie plutôt qu'aux Gruyère. Ceux-ci auraient du reste pu les entreprendre aussi vers 1278-1280, époque probable de restitution de leurs châteaux14. Il est certain en tout cas que c'est dans le contexte politique et militaire très troublé qui sévissait dans la région à la fin du XIIIe siècle que s'est déroulée cette phase décisive de l'histoire architecturale de la forteresse. L'échange de leurs châteaux entre Savoie et Gruyère n'est que l'épisode le plus abouti des relations étroites, tout à la fois vassaliques, financières et politiques, qui liaient entre elles, tout en les hiérarchisant strictement, les deux dynasties comtales. Les Gruyère ne s'étaient pas contentés d'entrer dans la mouvance des Savoie; ils leur avaient cédé en 1257 d'importants droits fonciers et juridictionnels, comme la dîme de Villaz-St-Pierre, près de Romont, contre 50 livres de monnaie lausannoise ou encore l'avouerie (soit des droits de justice) de Vevey pour la somme respectable de 420 livres¹⁵.

Il est évidemment tentant d'inscrire ces aliénations dans une perspective de problèmes financiers récurrents qui affectaient apparemment les Gruyère, récit que l'on pourrait poursuivre jusqu'à la débâcle du XVIe siècle. Si l'infériorité économique et politique des Gruyère par rapport aux Savoie est évidente, il serait faux cependant de ne voir dans leur parcours historique qu'une inexorable déconfiture. Les Gruyère font beaucoup plus que survivre et ils surent tirer judicieusement parti de leur dignité comtale et de leur position géographique, aux limites nordorientales de l'influence des Savoie, pour monnayer leur appui. En témoigne surtout leur rente annuelle, assignée sur le péage savoyard de Villeneuve, dont les comptes attestent le paiement régulier aux Gruyère depuis 1284 au moins et dont le montant s'élèvera à partir de 1300 à 40 livres16. Quant aux aliénations de Villaz-St-Pierre et surtout de Vevey, elles peuvent être



1505, état vers 1950 (château de Gruyères).

Abb. 6 Buffet (Dressoir) mit dem Wappen der Huguette de Menthon, Gemahlin des Grafen Johann I; datiert 1505, Zustand um 1950, (Schloss Greyerz).

comprises comme une manifestation supplémentaire du recentrage du pouvoir comtal, qui abandonna des possessions périphériques pour mieux concentrer ses efforts sur la vallée de la Sarine.

La concession de rentes était une pratique courante des pouvoirs princiers ou royaux pour s'assurer de la fidélité de la haute noblesse. Les Savoie avaient donc tout intérêt à reverser aux Gruyère, qui portaient comme eux un titre comtal, une partie du prélèvement seigneurial qu'ils percevaient en Suisse romande pour obtenir en échange la reconnaissance tacite de leur supériorité de princes territoriaux.

Les comtes de Gruyère hors de leur comté

Les sources militaires et administratives savoyardes des XIVe et XVe siècles démontrent par ailleurs que les Gruyère ne se sont pas contentés de profiter passivement des rentes versées par les Savoie, mais qu'ils se sont intégrés dans l'administration et l'armée de leur supérieur féodal. Au cours du siège du château de La Corbière en 1321, près de Genève, Amédée V de Savoie rassembla contre le comte de Genève une vaste coalition regroupant entre autres 411 cavaliers issus pour la plupart de la noblesse romande. Le comte Pierre III de Gruyère participa activement à cette opération à la tête d'une bannière de 35 cavaliers originaires des différentes parties de son comté: Corbières, Treyvaux, Broc, Epagny et Rossinière notamment¹⁷. Son successeur et neveu, Pierre, seigneur du Vanel, fut bailli de Vaud de 1329 à 1331 et se trouva engagé dans la plupart des nombreuses expéditions conduites par le comte Amédée VI de Savoie au milieu du XIVe siècle, en Valais et dans le pays de Gex, indice d'une probable professionnalisation de la guerre au bas Moyen Âge18.

L'exemple le plus achevé de cette intégration, à la fois féodale, économique et curiale, des Gruyère au sein de la principauté savoyarde et plus généralement de la société aristocratique européenne, est offert par le parcours de Rodolphe le Jeune, seigneur de Montsalvens (1356-1401), qui mourut avant son père, le comte Rodolphe IV19. Bailli et lieutenant du comte de Savoie en Valais, Rodolphe de Gruyère-Montsalvens devint conseiller particulier de la comtesse Bonne de Bourbon, alors régente du comté de Savoie, puis lieutenant général du comte en Piémont. Dans ses Chroniques, Froissart évoque sa vie aventureuse qui le conduisit en Champagne en 1380, où il combattit aux côtés du duc de Buckingham, puis l'hiver suivant jusqu'en Prusse,



Fig. 7 Fauteuil en chêne sculpté, aux armes de Marguerite de Vergy, première épouse du comte Jean II; début XVI° siècle (Château de Gruyères). Abb. 7 Mit Schnitzereien verzierter Sessel aus Eichenholz, mit dem Wappen von Marguerite de Vergy, der ersten Gemahlin des Grafen Johann II; Anfangs 16. Jh., (Schloss Greyerz).



21 Cf. le tableau généalogique publié dans DIENER (cf. n. 19).

22 Marie-Elisabeth LOPEZ, Colette et Amédée VIII, in: Amédée VIII – Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451), éd. Bernard ANDENMATTEN et Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Lausanne 1992 (BHV 103), 317-326, surtout 323-324.

23 MORARD (cf. n. 1), 200-201.

24 DIENER 1900-1908, 90, nº 34; la titulature comtale lui est aussi presque systématiquement attribuée dans les sources comptables savoyardes.

25 HISELY/GREMAUD 1867-1869, II, 406-407, n° 205.

26 Ibid., 408, nº 206; sur les armoiries, voir DE VEVEY 1922-1923.

27 Pierre-Yves FAVEZ, Rougemont, in: Die Cluniazenser in der Schweiz, Basel/Frankfurt am Main 1991 (HS III/2), 609-641; voir aussi Adriano BOSCHETTI, «Pro remedio anime nostre». Die Seelgeräte der Grafen von Greyerz von 1307 bis 1433, in: FG 76 (1999), 7-50.

28 HISELY/GREMAUD 1867-1869, I, 154-155, nº 111.

29 Ibid., 76-78, nº 68.

30 Ibid., 97-98, nº 79.

Fig. 8 Bourse-aumônière, offerte selon la tradition à la chartreuse de La Part-Dieu par la comtesse Guillemette de Gruyère, XIV° siècle (Bulle, Musée Gruérien). Abb. 8 Gemäss der Überlieferung hat Guillemette von Greyerz der Karthause La Part-Dieu diese Tasche geschenkt; 14. Jh. (Bulle, Musée Gruérien).

qui constituait alors pour la haute noblesse européenne le nouvel avatar de la croisade²⁰.

L'insertion des Gruyère dans la haute aristocratie leur permit également de nouer des alliances matrimoniales plus ou moins avantageuses qui dépassèrent le cadre régional. L'aire de recrutement de leurs épouses, qui se limitait jusqu'au XIVe siècle aux familles issues de régions voisines (Grandson, Corbières, Aarberg, Strättlingen, Weissenbourg), s'élargit dès les années 1400 en direction de lignages issus de la Savoie (Menthon), du Bugey (Seyssel), de la Vallée d'Aoste (Vallaise) ou du Piémont (Costa), mais aussi de régions extérieures aux Etats de Savoie, comme la Franche-Comté (Salins) ou la Bourgogne (Vergy)²¹. Si ces alliances élargirent peut-être l'horizon des Gruyère et les firent connaître en dehors de leur sphère d'action régionale, elles n'eurent indubitablement pas le même impact territorial que la fructueuse stratégie matrimoniale menée par le comte Rodolphe IV, qui réussit par ses mariages successifs à intégrer au patrimoine comtal les seigneuries de Palézieux-Billens, Oron-Attalens, Aubonne et Coppet. Parmi les alliances conclues pour les filles issues de la famille comtale, la plus prestigieuse fut sans conteste le mariage, arrangé probablement par la cour de Savoie, de Guillemette, fille de Rodolphe le Jeune et sœur du comte Antoine, avec Louis de Poitiers, comte du Valentinois. Elle se consola de son veuvage précoce en jouant un rôle important dans la fondation du couvent des clarisses de Vevey²².

Le lignage comtal et sa mémoire

La conclusion d'alliances, proches ou lointaines, fructueuses ou ruineuses, ne représente que l'un des aspects de la stratégie que devait déployer tout lignage aristocratique pour assurer sa pérennité tout en évitant une trop grande dispersion patrimoniale. Les Gruyère firent preuve d'une habileté certaine en parvenant à échapper pendant longtemps à la ramification lignagère qui affecta à partir du XIIIe siècle de nombreuses familles romandes (Neuchâtel, Grandson, Corbières, Estavayer, etc.). Ce n'est que tardivement, au milieu du XVe siècle, qu'apparut la branche cadette des Gruyère-Aigremont, issue du bâtard Antoine.

Les Gruyère ne pratiquèrent pas pour autant une exclusion totale des cadets, puisque les aînés associaient parfois un de leurs frères à la dignité



Fig. 9 Aux côtés du comte de Savoie, de la ville de Fribourg et d'autres seigneurs, les troupes du comte Pierre III participent au siège de Laupen en 1339. En deçà de la Singine, on tient conseil de guerre tandis qu'un «char de grenadiers» gruérien s'approche de la muraille de la ville assiégée. Diebold Schilling, Spiezer Bilderchronik, 1484/85 (Bern, Burgerbibliothek, Mss. h. h. l. 16, p. 253).

Abb. 9 An der Seite der Stadt Freiburg, des Grafen von Savoyen und weiterer Herren nehmen 1339 die Truppen von Graf Peter III an der Belagerung von Laupen teil. Herwärts der Sense wird Kriegsrat gehalten, während ein Greyerzer Belagerungsgefährt sich der Stadtmauer nähert. Diebold Schilling, Spiezer Bilderchronik, 1484/85 (Bern, Burgerbibliothek, Mss. h. h. I. 16, S. 253).

comtale, du XII^e siècle²³ jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Jean de Gruyère-Montsalvens (1307-1369) portait régulièrement le titre comtal, conjointement avec le comte Pierre IV, son frère²⁴. Les autres cadets furent le plus souvent casés à la tête des prieurés du comté comme Broc et Rougemont. Les filles furent en revanche exclues de tout droit à la succession, ce qui empêcha que le comté ne passe dans une dynastie «étrangère».

Le meilleur exemple de cette volonté de transmission masculine est donné par la succession du comte Antoine en 1433. Quelques semaines après avoir obtenu la légitimation de deux de ses fils bâtards par l'empereur Sigismond²⁵, le comte dicta son testament en leur faveur, précisant que «les armoiries et les emblèmes des comtes devaient être portées pures», c'est-àdire probablement sans être combinées avec celles d'un lignage allié et sans brisure signalant la bâtardise²⁶.

Cette conscience que les Gruyère avaient de leur lignage nécessiterait évidemment une analyse plus approfondie qu'il n'est pas possible d'effectuer ici. Relevons en tout cas que les multiples moyens utilisés (exclusion des filles, légitimation des bâtards, association des cadets) leur permirent de composer avec les aléas biologiques qui frappèrent leur famille, laquelle se perpétua ainsi en ligne masculine, directe ou indirecte, pendant près de cinq siècles.

Comme toute famille aristocratique médiévale, les Gruyère attachèrent un soin particulier à leur identité et à leur mémoire. Il existait probablement une mémoire interne à la famille, véhiculée par le port des armoiries ou la transmission des prénoms donnés aux mâles qui, jusque vers 1400, furent nombreux à s'appeler Rodolphe ou Pierre.

C'est surtout par l'attention portée aux différents monastères chargés d'abriter les corps des défunts et de prier pour le salut de leurs âmes que les familles nobles médiévales exprimaient le mieux leur souci de mémoire, en la confiant à ces spécialistes de la prière et de l'intercession avec l'Au-delà qu'étaient les moines. Situé dans le noyau seigneurial originel, l'actuel Paysd'Enhaut, le prieuré clunisien de Rougemont a certainement été le premier à remplir cette fonction mémorielle en faveur des Gruyère, d'autant plus que ces derniers avaient pris une part prépondérante à sa fondation²⁷. On manque cependant de renseignements précis quant à la localisation de sépultures éventuelles de la famille, dans le cimetière ou à l'intérieur de l'église du prieuré. Il faut attendre le testament en 1360 de Mermette de Gruyère, veuve d'Henri de Strättlingen, pour trouver la mention d'un tombeau dynastique²⁸.

A cette époque, le prieuré de Rougemont ne jouait probablement plus qu'un rôle secondaire aux yeux d'une dynastie qui avait centré ses intérêts plus en aval de la vallée de la Sarine. Un indice majeur de ce déplacement est constitué



Fig. 10 Galerie-corridor au 2º étage, relief armorié au-dessus de la porte donnant accès aux escaliers, armes de Catherine de Monteynard, veuve du comte Jean II, vers 1540.

Abb. 10 Relief über der Tür zur Wendeltreppe im Korridor des 2. Obergeschosses; Wappen der Catherine de Monteynard, Witwe des Grafen Johann II., um 1540.

par la fondation en 1307 de la chartreuse de la Part-Dieu, à proximité du principal château comtal. Dans la charte de fondation, la comtesse Guillemette et son fils, le comte Pierre III, s'engageaient à fournir au nouveau monastère un patrimoine suffisant pour l'entretien des moines et de leurs serviteurs²⁹. Dans son testament du 19 juillet 1328, Pierre III exprima la volonté d'être enseveli à la Part-Dieu, ayant probablement le projet d'inaugurer une tradition dynastique de sépulture chez les chartreux³⁰. Au bas

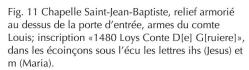


Abb. 11 Kapelle St. Johannes-der-Täufer, Relief über dem Eingang; Wappen des Grafen Ludwig, datiert 1480; in den Zwickeln die Buchstaben ihs (Jesus) und m (Maria).





Fig. 12 Armes de Catherine de Monteynard, veuve du comte Jean II, 1541, devise «DE MIEULX EN MIEULX» (d'après un sceau, AEF Gruyère 304).

Abb. 12 Wappen der Catherine de Monteynard, Witwe des Grafen Johann II; 1541 verwendetes Siegel; Devise, frei übers.: «je länger, je besser» (StAF, Gruyère 304).





Fig. 13 Pièce frappée par le comte Michel de Gruyère en 1552; avers: MYCHAEL PRIN[CEPS] ET CO[MES] GRVER[IE], revers: TRANS-VOL[AT] NVBILA VIRTUS (la vertu s'envole par-dessus les nuages), billon (argent/cuivre), diam. 23 mm, poids 1.54 g (Bulle, Musée Gruérien). Abb. 13 Unter Graf Michael 1552 geprägte Münze; Avers: Michael, Fürst und Graf von Greyerz; Revers: Die Tugend erhebt sich über die Wolken. Legierung Silber/Kupfer; Durchm. 23 mm, Gewicht 1.54 g (Bulle, Musée Gruérien).

Moyen Âge en effet, c'est souvent dans leurs monastères que la haute aristocratie se faisait enterrer, comme en témoignent les exemples fameux de la chartreuse de Pavie fondée par les Visconti ou celle de Champmol (Dijon) par les ducs de Bourgogne. Sans pouvoir être comparée avec ces illustres fondations princières, la Part-Dieu témoigne cependant du désir des Gruyère de marquer leur rang au sein de la noblesse régionale, face aux Corbières qui venaient de fonder la Valsainte ou face aux Grandson qui allaient faire de même à la Lance, près de Concise.

La Part-Dieu n'acquit cependant pas le statut de véritable nécropole dynastique, puisque, selon la documentation fragmentaire qui nous est parvenue, seuls Pierre III, Marguerite d'Aubonne-Alamandi et Rodolphe le Jeune y furent inhumés31, les autres choisissant Rougemont, Marsens-Humilimont ou encore la cathédrale de Lausanne, sanctuaire élu par Jean de Gruyère-Montsalvens en 136532. La chapelle Saint-Michel dans l'église paroissiale de Gruyères fonctionnait également comme nécropole dynastique, puisqu'en 1433 le comte Antoine la choisit comme dernière demeure en mentionnant explicitement que certains de ses prédécesseurs y étaient déjà enterrés. Il fut imité dans son choix par ses successeurs, son fils François et son petit-fils Louis³³. Au-delà des choix personnels dont les motivations nous échappent en grande partie, il semble donc bien qu'au XV^e siècle les Gruyère avaient réussi, après des tentatives sans grande continuité, à instaurer une tradition funéraire qui établissait leur nécropole au cœur même du pouvoir comtal. Cet aboutissement mériterait évidemment d'être replacé dans le contexte plus général de l'évolution du comté à cette époque. Relevons que cette identité spatiale désormais établie entre nécropole dynastique et résidence comtale est une tendance générale à l'aube de la Renaissance, dont on trouve des exemples dans l'ensemble de l'aristocratie, qu'elle soit seigneuriale, princière ou royale³⁴.

En définitive, les comtes de Gruyère partagent avec leur château la même destinée historiographique un peu paradoxale, celle d'être beaucoup plus connus que vraiment étudiés. Alors que l'érudition du XIX^e siècle a fourni des éditions de sources de qualité ainsi qu'un cadre généalogique et politique solide, les comtes et leur comté mériteraient aujourd'hui d'être étudiés dans une perspective renouvelée d'analyse des institutions seigneuriales, de leur héraldique et du comportement lignager d'une famille de la haute aristocratie. Ce trop court article n'avait d'autre but que d'esquisser quelques-unes des grandes lignes d'une histoire qui reste encore à écrire.

- 31 BOSCHETTI (cf. n. 27), 42-45.
- 32 Ibid., 21-24, 44.
- 33 Ibid., 27-29, 40-41.
- 34 Examen du cas savovard et renvois bibliographiques dans Bernard ANDENMATTEN, Laurent RIPART, Ultimes itinérances. Les sépultures des princes de la Maison de Savoie entre Moyen Age et Renaissance, in: L'itinérance des seigneurs (XIVe XVI^e siècles). Actes du colloque international de Lausanne et Romainmôtier, éd. Agostino PARA-VICINI BAĞLIANI, Eva PIBIRRI, Denis REYNARD, Lausanne 2003 (CLHM 34), 193-248; pour la noblesse romande, voir le cas des La Sarraz évoqué dans Jean-Luc ROUILLER, Tombes et traditions funéraires de la noblesse, in: Les Pays romands au Moyen Age (cf. n. 1), 433-438.

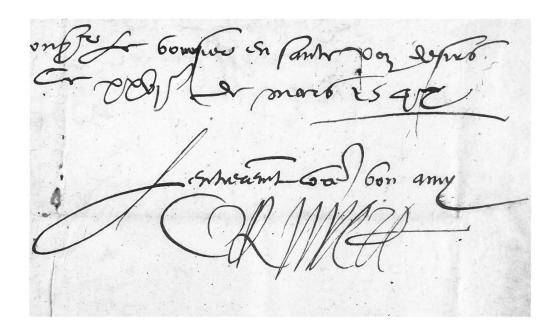


Fig. 14 Signature du comte Michel au bas d'une lettre du 26 mars 1542: «Entierement vostre bon amy GRUYERE» (AEF, Gruyère, Baillage, Actes et correspondance 1397-1549).

Abb. 14 Unterschrift des Grafen Michael auf einem Brief vom 26. März 1542: «Gänzlich Euer guter Freund GRUYERE» (StAF, Gruyère, Baillage, Actes et correspondance 1397-1549).



Fig.15 Gruyères, la grange domaniale du Laviau, état en 1913. Abb. 15 Greyerz, die herrschaftliche Zehntenscheune von Laviau, Zustand um 1913.

Zusammenfassung

Mit dem Titel «comes» traten im späten 11. Jahrhundert die Vorfahren der Grafen von Greyerz als Gönner des Klosters Rougemont im Pays d'Enhaut auf. Doch erst um die Mitte des 12. Jh. nannten diese Grafen sich «de Grueria». Wie sie ihren Herrschaftsbereich am Oberlauf der Saane gestalteten und verteidigten, wird ab etwa 1200 greifbar. Zunächst ging es um die Ausmarchung mit dem Bischof von Lausanne, der die Kontrolle über Bulle zu behaupten wusste. Im Jahr 1254 wurde die Stadt Greyerz in den Rang einer Pfarrei erhoben und damit der Sitz des Grafen als Hauptort ausgezeichnet. Nach 1230 gewann sehr schnell das Haus Savoyen Einfluss auf der Nordseite des Genfersees. Bereits 1244 anerkannten die Grafen von Greyerz ihr Schloss und ihre Herrschaft als savoyisches

Lehen. Diese Abhängigkeit brachte es mit sich, dass das Schloss während einiger Jahre (etwa 1272 bis 1278) dem Lehensherrn als Stützpunkt überlassen wurde. Auch ausserhalb ihrer Grafschaft erwiesen sich die Greyerz als treue, deswegen aber nicht selbstlose Vasallen. Gegen gutes Entgelt bewährten sie sich als Militärs und in der savoyischen Verwaltung. Die Nähe zum hohen Adel gab auch Gelegenheit zu einträglichen Heiraten. Während fast fünf Jahrhunderten blühte das Geschlecht im Mannesstamm, ohne dass die Herrschaft auf mehrere Linien zersplittert wurde. Das Totengedenken des Grafenhauses wurde zunächst in Rougemont, später auch in der gräflichen Gründung La Part-Dieu, in der Pfarrkirche von Greyerz und anderswo gepflegt.